

**Présidence de M<sup>me</sup> Myriam Tétaz, présidente**

**Membres absents excusés :** Jean-Pierre Bébox ; Marie Deveaud ; Laurent Guidetti ; Xavier de Haller ; Philippe Jacquat ; Maxline Stettler ; Elena Torriani.

**Membres absents non excusés :** Marie-Claude Hofner, Paul Ntumba Kahumbu.

Membres présents	91
Membres absents excusés	7
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	100

---

**Ouverture**

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

---

**Communications  
municipales**

- 26 mai 2008 : Suivi de la résolution du Conseil communal à propos de l'interpellation Nsengimana « Pic pétrolier et Métamorphose de Lausanne ».

---

**Communication du  
Bureau**

- 3 juin 2008 : Excuses pour l'envoi tardif de l'ordre du jour en raison d'une erreur d'affranchissement.

---

**Lettre**

de la Municipalité, datée du 2 juin 2008 demandant :

- le retrait de l'ordre du jour du point R25 : Rapport N° 2006/2 (pétitions en suspens), la commission devant se réunir à nouveau pour actualiser le rapport. *Le Bureau se rallie à cette demande ;*
  - l'urgence pour la reprise de discussion sur le point R31- préavis N° 2007/67 (Aménagement du temps de travail pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'Administration communale) ;
  - l'urgence pour les points R34 – rapport-préavis N° 2008/5 (Prévention et gestion des conflits et lutte contre le harcèlement – réponse à la motion de M. Philippe Vuillemin), et R37 – préavis N° 2008/10 (pour un pavoisement sûr, efficace et festif de la ville).
-

<b>Pétition Dépôt</b>	<p>Pétition de M. Kyril Gossweiler (une signature) « pour que la nourriture verte soit proposée de manière exemplaire dans le cadre des manifestations organisées par l'Administration lausannoise ».</p> <p><b><i>Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.</i></b></p> <hr/>
<b>Motion Dépôt</b>	<p>de M<sup>me</sup> Isabelle Truan (LE) et consorts : « La place des Bergières ».</p> <hr/>
<b>Postulat Dépôt</b>	<p>de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et M. Serge Segura : « demandant à la Municipalité d'introduire la journée à horaire continu dans les classes de l'enseignement obligatoire à Lausanne ».</p> <hr/>
<b>Postulat Dépôt</b>	<p>de M. Axel Marion (LE) : « Faisons toute la lumière sur les ruelles sombres ! ».</p> <hr/>
<b>Questions orales</b>	
<b>I.</b>	<p>M<sup>me</sup> Andrea Eggli (AGT) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels.</p>
<b>II.</b>	<p>M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (les Verts) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.</p>
<b>III.</b>	<p>M. Jacques Pernet (LE) ; M. Oscar Tosato, directeur d'Enfance, Jeunesse et Education.</p>
<b>IV.</b>	<p>M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) ; M<sup>me</sup> Silvia Zamora, directrice de Culture, Logement et Patrimoine.</p> <hr/>
<b>Rapport s/préavis N° 2007/67 Reprise de la discussion</b>	<p><b>Aménagement du temps de travail pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'Administration communale</b></p> <p><b><u>Rapporteur</u> : M. Yvan Salzmann (SOC)</b></p>
<b>Chapitre 3</b>	<p>La discussion n'est pas demandée.</p>
<b>Chapitre 4</b>	<p>Evelyne Knecht (AGT) qui dépose trois amendements à l'Art. 15 RPAC ; Daniel Brélaz, Syndic ; Thérèse de Meuron (LE) ; Rebecca Ruiz (SOC) ; Jean-Michel Dolivo (AGT) ; Evelyne Knecht (AGT) ; Thérèse de Meuron (LE) ; Solange Peters (SOC) ; Daniel Brélaz, Syndic ; Jean-Michel Dolivo (AGT) ; Isabelle Mayor (les Verts) ; Daniel Brélaz, Syndic ; Marlène Bérard (LE).</p>

**Amendement 1**  
**Dépôt**

Point 4.2.1, Article 15 du RPAC

Alinéa 2

<sup>2</sup> Elle veille à mettre en place un horaire de travail flexible **avec heures optionnelles** permettant à l'ensemble du personnel d'aménager des heures de travail avec une certaine autonomie, en principe entre 6 et 20 heures, du lundi au vendredi.

**Amendement 2**  
**Dépôt**

Point 4.2.1, Article 15 du RPAC

Alinéa 4

<sup>4</sup> Lorsque les besoins du service l'exigent, le personnel peut être astreint à des heures de travail supplémentaires, qui doivent être compensées aussitôt que possible par des congés. **Les heures supplémentaires effectuées du lundi au vendredi sont celles qui sont ordonnées et qui ont pour effet que la durée du travail journalier dépasse 9 heures.**

**Amendement 3**  
**Dépôt**

Point 4.2.1, Article 15 du RPAC

Alinéa 10 (supplémentaire)

<sup>10</sup> **Le nombre d'heures de travail supplémentaires auquel le fonctionnaire peut être astreint ne peut dépasser 170 heures par année civile.**

**Chapitre 5-7**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote de la**  
**conclusion N° 1**

Sans opposition, le Conseil adopte la conclusion N° 1 de la commission, **soit,**  
**décide :**

1. d'approuver le principe global de l'aménagement du temps de travail et de la gestion informatisée du temps de travail pour le personnel de l'Administration communale ;

**Vote de la**  
**conclusion N° 2**

A l'unanimité, le Conseil adopte la conclusion N° 2 de la commission, **soit,**  
**décide :**

2. d'approuver la modification de l'article 14 RPAC ;

**Amendement 1**  
**Vote**

Le Conseil **refuse** à une forte majorité l'amendement 1 de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (AGT).

**Amendement 2**  
**Vote**

Le Conseil **refuse** à une forte majorité l'amendement 2 de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (AGT).

**Amendement 3**  
**Vote**

Le Conseil **refuse** à une forte majorité l'amendement 3 de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (AGT).

**Vote de la conclusion N° 3**

Avec quelques avis contraires, le Conseil **accepte** la conclusion N° 3 telle qu'amendée par la commission, **soit, décide** :

3. d'approuver la modification de l'article 15 RPAC, telle qu'amendée à l'alinéa 9 : « *Les chef-fe-s de service, de même que les cadres supérieurs désignés par la Municipalité, ne peuvent totaliser d'heures supplémentaires. En revanche, ils sont soumis aux dispositions réglementaires prévues à l'alinéa 1 et peuvent bénéficier de l'horaire flexible prévu à l'alinéa 2.* » ;

**Vote de la conclusion N° 4**

Sans avis contraire, avec quelques abstentions, le Conseil **accepte** la conclusion N° 4 de la commission, **soit, décide** :

4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 934'200.– pour la réalisation du projet mentionné sous chiffre 1 ;

**Vote des conclusions N°s 5-7**

Avec deux abstentions, le Conseil **accepte** les conclusions N°s 5-7 de la commission, **soit, décide** :

5. d'amortir annuellement le crédit prévu sous chiffre 4 à raison de Fr. 186'900.– par la rubrique 1200.331 du Service du personnel ;
6. de faire figurer sous la rubrique 1200.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit susmentionné ;
7. de balancer le compte d'attente N° 1200.581.132, ouvert pour financer la phase test ATT, par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 4.

**Rapport s/r-préavis N° 2005/5**

**Prévention et gestion des conflits et lutte contre le harcèlement**

**Réponse à la motion de M. Philippe Vuillemin**

**Rapporteur : M. Jean-Luc Chollet (UDC)**

**Discussion générale**

Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur ; Jean-Michel Dolivo (AGT) ; Marc-Olivier Buffat (LE) ; Rebecca Ruiz (SOC) ; Charles-Denis Perrin (LE) ; Françoise Longchamp (LE) ; Daniel Brélaz, Syndic ; Jean-Luc Chollet (UDC) rapporteur.

**Vote par conclusion**

**Conclusion N° 1**

Par une très forte majorité et sans opposition, le Conseil **accepte** la conclusion N° 1 ;

**Conclusion N° 2**

Par une très forte majorité et sans opposition, le Conseil **accepte** la conclusion N° 2 ;

**Conclusion N° 3**

Avec une abstention et sans opposition, le Conseil **accepte** la conclusion N° 3 ;

**Conclusion N° 4**

Avec une abstention et sans opposition, le Conseil **accepte** la conclusion N° 4, **soit, décide** :

1. d'approuver la réponse à la motion de M. Philippe Vuillemin, du 6 mars 2001 ;
2. d'accepter de créer une cellule « Aide à la résolution des conflits et lutte contre le harcèlement psychologique et sexuel » (ARC) et de doter la cellule ARC de deux équivalents plein temps au total ;
3. d'allouer à cet effet à la Municipalité:

a) un crédit spécial de fonctionnement pour l'exercice 2008 d'un montant total de Fr. 113'800.– à porter en augmentation des rubriques suivantes :

1200.301	Traitements	49'900.–
1200.303	Cotisations aux assurances sociales	3'200.–
1200.304	Cotisations à la caisse de pensions	9'500.–
1200.309	Autres charges de personnel	700.–
1200.310	Imprimés et fournitures de bureau	4'500.–
1200.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	28'000.–
1200.316	Loyers et redevances d'utilisation	4'300.–
1200.317	Déplacements, débours, dédommagements	200.–
1200.318	Autres prestations de tiers	13'500.–

b) crédit spécial d'un montant de Fr. 6000.– à porter en augmentation des autorisations d'achats informatiques pour l'exercice 2008 ;

4. d'approuver le nouvel article 56bis RPAC avec la teneur suivante :

<sup>1</sup> La Municipalité prend toutes les mesures utiles afin de protéger la personnalité et la santé physique et psychique des fonctionnaires et autres employé-e-s dans le cadre de leur travail. Elle veille notamment à ce qu'elles/ils ne soient pas harcelé-e-s sexuellement.

<sup>2</sup> A cet effet, elle édicte des dispositions réglementaires pour prévenir et faire cesser toutes situations de conflits et tout harcèlement psychologique et sexuel. Une structure indépendante est mise sur pied à cette fin, compétente notamment pour décider, après avoir consulté la Municipalité, de l'ouverture d'une enquête en cas de problèmes graves ou qui risquent de le devenir.

<sup>3</sup> La Municipalité peut décider d'ouvrir d'office une enquête.

<sup>4</sup> La Municipalité sanctionne les personnes ayant commis des atteintes à la personnalité ou à la santé physique ou psychique d'autres collaborateurs ou collaboratrices et prend toutes les mesures nécessaires à résoudre les problèmes.

**Rapport /s préavis  
N° 2008/10**

**Pour un pavoiement sûr, efficace et festif de la ville**

**Rapportrice : M<sup>me</sup> Isabelle Mayor (les Verts)**

**Discussion générale**

Martine Fiora-Guttman (LE) ; André Gebhardt (les Verts) ; Olivier Français, directeur des Travaux ; Isabelle Mayor (les Verts), rapportrice.

**Vote des conclusions**

Le Conseil **accepte**, avec deux oppositions et quelques abstentions, les conclusions 1-3, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 370'000.– pour le remplacement des mâts en bois par des mâts en aluminium fixes câblés et mobiles non câblés ;
2. d'amortir annuellement les dépenses à raison de Fr. 74'000.– par la rubrique 4201.331 du Service des routes et de la mobilité ;
3. de faire figurer sous la rubrique 4201.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité.

**Rapport sur la gestion municipale**

**Rapport sur la gestion municipale pour 2006  
et réponses aux 28 observations de la Commission permanente de gestion**

***Rapporteurs : M. Jacques-Etienne Rastorfer (SOC) et M. Roland Ostermann (les Verts), représentés à la tribune par M. Raphaël Abbet (UDC), Président de la Commission de gestion***

**Discussion générale**

M. Raphaël Abbet (UDC), Président de la Commission de gestion.

**Discussion des observations**

La Présidente ouvre la discussion pour chaque observation.

**Observation 1**

Jacques-Etienne Rastorfer (SOC).

**Observations 2 - 3**

La parole n'est pas demandée.

**Observation 4**

Andrea Eggli (AGT) ; Daniel Brélaz, Syndic ; Andrea Eggli (AGT) ; Daniel Brélaz, Syndic.

**Observations 5 - 15**

La parole n'est pas demandée.

**Observation 16**

Sylvianne Bergmann (les Verts) ; Marc-Olivier Buffat (LE) ; Olivier Français, directeur des Travaux ; Sylvianne Bergmann (les Verts).

**Observations 17- 18**

La parole n'est pas demandée.

**Observation 19**

Daniel Brélaz, Syndic ; Sylvianne Bergmann (les Verts).

**Observations 20-22**

La parole n'est pas demandée.

**Observation 23**

Françoise Longchamp (LE).

**Observation 24**

La parole n'est pas demandée.

<b>Observation 25</b>	Blaise Michel Pitton (SOC).
<b>Observation 26</b>	Alain Hubler (AGT) ; Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels ; Alain Hubler (AGT).
<b>Observations 27-28</b>	La parole n'est pas demandée.
<b>Vote de la résolution</b>	<p>Sans avis contraire, avec 3 abstentions, le Conseil <b>adopte</b> la résolution proposée par la Commission permanente de gestion, <b><u>soit, décide</u></b> :</p> <p>d'approuver la gestion de la Municipalité en 2006, le rapport de la Commission permanente de gestion, d'accepter les réponses municipales aux observations n<sup>os</sup> 2, 3, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 22, 24, 27 et 28 ;</p> <p>et de maintenir les observations n<sup>os</sup> 1, 4, 9, 16, 19, 23, 25 et 26.</p>
<b>Rapport s/motion</b>	<p style="text-align: center;">—————</p> <p style="text-align: center;"><b>Motion de M. Fabrice Ghelfi demandant une modification du Règlement pour la Municipalité du 14 décembre 1965</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Rétrocession des indemnités perçues pour l'exercice d'autres mandats politiques</b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Rapporteur</u> : M. Yves Ferrari (les Verts)</b></p>
<b>Discussion générale</b>	Yves Ferrari (les Verts), rapporteur ; Martine Fiora-Guttman (LE) ; Jean-Luc Chollet (UDC) ; Natacha Litzistorf (les Verts) ; Fabrice Ghelfi (SOC) qui déclare transformer sa motion en postulat ; Jean-Michel Dolivo (AGT) ; Daniel Brélaz, Syndic ; Martine Fiora-Guttman (LE) ; Marc-Olivier Buffat (LE) ; Alain Hubler (AGT) ; Solange Peters (SOC) ; Jean-Michel Dolivo (AGT) ; Claude-Alain Voiblet (UDC) ; Roland Ostermann (les Verts) ; Daniel Brélaz, Syndic ; Yves Ferrari (les Verts), rapporteur.
<b>Vote du postulat</b>	<p>Au vote électronique, le Conseil <b>accepte</b> par 49 oui, 32 non et 6 abstentions, de prendre en considération le postulat de M. Fabrice Ghelfi (SOC), <b><u>soit, décide</u></b> :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. de transformer cette motion en postulat ;</li><li>2. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.</li></ol> <p style="text-align: center;">—————</p>

<b>Interpellations</b>	<p>M<sup>me</sup> Diane Gilliard (AGT) et consorts : « Mise à l'enquête de la construction de bâtiments administratifs entre le chemin des Plaines et l'avenue de Rhodanie. Une parcelle à mieux affecter. »</p> <p><i>Ainsi que :</i></p> <p>M. David Payot : « Une enquête publique à l'insu du public ? Mise à l'enquête de la construction de bâtiments administratifs entre le chemin des Plaines et l'avenue de Rhodanie. »</p>
<b>Réponse municipale</b>	<p>M. Olivier Français, directeur des Travaux, donne lecture de la réponse de la Municipalité aux deux interpellations.</p>
<b>Discussion</b>	<p>David Payot (AGT) ; Diane Gilliard (AGT) qui dépose une résolution ; Marc-Olivier Buffat (LE) ; Olivier Français, directeur des Travaux.</p>
<b>Résolution</b> Dépôt	<p><i>« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité tienne compte de la valeur que représente le terrain situé entre l'avenue de Rhodanie et le chemin des Plaines (maison d'habitation, arbres majeurs, jardins) et que, le cas échéant, dans le respect du patrimoine et du site, elle élabore pour ce quartier un PPA respectueux du plan directeur qui prévoit des habitations au nord de la parcelle, des bâtiments administratifs au sud, et qui précise que les qualités naturelles du site en prolongement des rives du lac doivent être maintenues ».</i></p>
<b>Vote</b>	<p>Le Conseil <b>refuse</b> avec une forte majorité la résolution de M<sup>me</sup> Diane Gilliard (AGT).</p> <p>Le Conseil <b>prend acte</b> des réponses de la Municipalité auxdites interpellations.</p>
<b>Interpellation</b>	<p>M. Alain Hubler (AGT) et consorts : « L'ancienne usine d'incinération du Vallon : un air à deux airs ».</p>
<b>Réponse municipale</b>	<p>M. Olivier Français, directeur des Travaux, donne lecture de la réponse de la Municipalité.</p>
<b>Discussion</b>	<p>Alain Hubler (AGT) qui dépose une résolution ; Nicolas Gillard (LE) ; Solange Peters (SOC) ; Olivier Français, directeur des Travaux ; Nicolas Gillard (LE) ; Solange Peters (SOC) qui dépose une résolution ; Alain Hubler (AGT) ; Thi Nguyen (LE) ; Cédric Fracheboud (UDC) ; Philippe Mivelaz (SOC) ; Jean-Michel Dolivo (AGT) ; Olivier Français, directeur des Travaux ; Claude-Alain Voiblet (UDC) ; Vincent Rossi (les Verts) ; Marc-Olivier Buffat (LE).</p>
<b>Résolution</b> Dépôt	<p>La résolution de M. Alain Hubler (AGT) est la suivante :</p> <p><i>« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse effectuer des mesures de qualité de l'air dans et autour de l'ancienne usine d'incinération du Vallon avant de prendre une décision quant à l'opportunité de la présence du collectif « Danger de vie » dans les locaux administratifs de celle-ci ».</i></p>



**Vote** Le Conseil **refuse** avec une très forte majorité la résolution de M. Alain Hubler (AGT).

**Résolution**  
*Dépôt* La résolution de M<sup>me</sup> Solange Peters (SOC) est la suivante :  
« La Municipalité effectue les tests et mesures nécessaires à connaître la nature et l'ampleur de la pollution générée par l'usine d'incinération désaffectée ».

**Vote** Au vote électronique, le Conseil **accepte** par 46 oui, 27 non et 5 abstentions la résolution de M<sup>me</sup> Solange Peters (SOC), **soit, adopte** :

la résolution de M<sup>me</sup> Solange Peters, disant :

« La Municipalité effectue les tests et mesures nécessaires à connaître la nature et l'ampleur de la pollution générée par l'usine d'incinération désaffectée. »

**Discussion (fin)** M. Nicolas Gillard (LE).

**Clôture** La séance est levée à 23 h 35.

La présidente :

Le secrétaire de séance :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

---